

Compensation du handicap : des mesures... d'ici juin

La 5^e conférence nationale du handicap se déroulera de décembre 2018 à juin 2019. Elle comprend cinq chantiers, dont un sur l'amélioration de la compensation du handicap.

La compensation vient enfin de trouver place dans l'agenda politique du gouvernement. Le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées va lancer des consultations pour « *améliorer les conditions d'octroi de la prestation de compensation du handicap (PCH) afin de mieux prendre en compte les besoins des adultes handicapés* ». Exemple : « *Pouvoir apporter un soutien aux parents en situation de handicap.* »

Une conférence sous une forme inédite

Ce sera l'un des « *cinq chantiers nationaux* » ouverts dans le cadre de la conférence nationale du handicap 2018-2019 (CNH). Le premier comité de pilotage de la 5^e édition de cette CNH s'est réuni ce lundi 3 décembre. La conférence se déroulera de décembre 2018 à juin 2019 sous une forme inédite. Elle comprendra, en effet, des visites de ministres sur le terrain, la labellisation de pratiques exemplaires et, donc, la mise en œuvre de ces cinq chantiers.

Améliorer le fonctionnement des MDPH

Un groupe de travail planchera sur la compensation. Un second sur les alternatives au départ de citoyens handicapés en Belgique, faute d'autres solutions. Un troisième groupe réfléchira sur la gouvernance des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Simplifier les allocations pour les enfants

De plus, une mission fera des propositions pour « *simplifier le dispositif d'allocation* » pour les enfants en situation de handicap. Aujourd'hui, deux prestations cohabitent : la PCH et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Dernier des cinq chantiers : la représentation des personnes handicapées au sein des politiques publiques. Les propositions seront débattues par le Parlement, annonce le secrétariat d'État. Et Emmanuel Macron clôturera la CNH en juin. Il pourrait donc annoncer des mesures lors de ce discours.

Une première occasion manquée

En décembre 2016, Manuels Valls, alors Premier ministre de François Hollande, avait annoncé la création de l'aide à la parentalité dans le cadre de la PCH. Mais aussi la fin de la limite d'âge à 75 ans pour pouvoir demander la prestation de compensation. Ces deux mesures ne sont jamais entrées en vigueur.

Faire face